

**324 - Politique mémorielle - Propositions
financières Budget Primitif 2016**

Rapport n° CD/2016/34

Service Chef de file :

K4 - Archives, Patrimoine, Mémoire

Service(s) associé(s) :

Résumé :

L'Alsace dispose de nombreux sites, liés à son histoire, dont la richesse mérite que l'on s'y attarde particulièrement. La politique mémorielle, à laquelle contribue le département, s'inscrit dans une démarche volontariste de faire vivre la mémoire, au travers notamment du syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle et d'actions variées.

Ce rapport propose d'inscrire au budget primitif 2016 un crédit de 73 500,00 €.

Ventilation des propositions de crédits par modes d'actions

Mode action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif 2015	Projet Budget Primitif 2016
3241	F	Mémorial Alsace Moselle	67 000,00	68 000,00
3249	F	Actions mémorielles	8 148,00	5 500,00
3241	I	Mémorial Alsace Moselle	5 000,00	-*
3249	I	Actions mémorielles	0,00	-*

**Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action ; elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'années en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles (cf. le rapport « BP investissement »).*

La politique départementale en matière de politique mémorielle se traduit à travers deux grands axes : la contribution statutaire au budget de fonctionnement du Mémorial de l'Alsace-Moselle, ainsi que le soutien à des actions visant à renforcer la connaissance de l'histoire alsacienne, l'histoire et la mémoire étant un véritable enjeu de société.

3241 – Syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle

Crédits proposés au BP 2016 : 68 000,00 €

Ouvert en juin 2005, le Mémorial de l'Alsace-Moselle (MAM) a pour ambition de permettre la compréhension de l'histoire de l'Alsace-Moselle, de 1870 aux lendemains de la seconde guerre mondiale. En 2016, l'équipement sera fermé au public pour travaux d'extension, dont la région est le seul financeur, avec l'aide d'une subvention européenne : il s'agit de permettre l'intégration, dans le parcours de visite, d'une composante européenne, avec ses prolongements contemporains, qui fait actuellement défaut dans le parcours permanent. L'actuel parcours devra également être partiellement retravaillé pour tenir compte de ces aménagements.

Le MAM repose sur un Syndicat mixte qui regroupe la Région (50 %), les départements du Bas-Rhin (20 %), du Haut-Rhin (10 %), la communauté de Communes de la Haute Bruche (10 %) et la Ville de Schirmeck (10 %), chacun participant ainsi au fonctionnement de

l'établissement, qui génère également des recettes de billetterie : la fréquentation du site s'est élevée, en 2015, à 43.000 visiteurs environ.

La part du Département s'établit ainsi à 68.000 € en 2016, stable par rapport à 2015.

Cet équipement repensé devra, par la suite, s'ouvrir sur son territoire, développer les visites du public de proximité, et notamment des scolaires, mais aussi s'intégrer à la politique culturelle générale du département, en participant aux actions définies comme prioritaires dans une convention d'objectifs qui pourra être mise en place. Ici encore, l'objectif est de développer, par l'histoire, la compréhension du passé et la mémoire, mais aussi les actions de médiation, le vivre ensemble et la citoyenneté.

3249 – Actions mémorielles

Crédits proposés au BP 2016 : 5 500,00 €

Le Département du Bas-Rhin s'est engagé à cofinancer, avec le Département du Haut-Rhin et la Région Alsace, les travaux de recherche de l'Association pour des Études sur la Résistance Intérieure en Alsace (AERIA), qui ont pour finalité la réalisation d'un CD-rom sur l'histoire de la résistance en Alsace pendant la seconde guerre mondiale. Une participation du Département à hauteur de 2 500 € est attendue au titre de 2016.

Cette action, initiée en 2012, s'achèvera en 2016, avec la sortie du DVD, principalement destiné au public scolaire : des actions seront engagées avec l'association en vue d'en assurer une diffusion maximale.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 dans l'axe d'intervention 324 - Politique mémorielle.

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,



Frédéric BIERRY